

Message original -----

Sujet: [[INTERNET] remarque enquete public grt dossier AP-ND1-0150

Date : Thu, 6 Dec 2018 12:56:01 +0000 (UTC)

De : <>

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Voir les pièces jointes merci.

Breuil, le 27 novembre 2018

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, je tiens à vous faire part des observations suivantes relatives à l'enquête publique visant les demandes d'autorisation et de déclaration d'utilité publique pour la déviation de 8 canalisations de gaz pour la construction du Canal Seine Nord Europe :

- la future plateforme Noriap est un projet privé, par conséquent son contournement ne peut être qualifié d'utilité publique ni d'intérêt général ;
- en page 12 (description du tracé), il est indiqué « on ne peut exagérément allonger le tracé par rapport à la ligne droite théorique reliant les points de départ et d'arrivée ». Aussi, suis-je très surpris de constater en page 18 que c'est le tracé le plus long qui est retenu. Le tracé contourne la plateforme Noriap et allonge de ce fait « exagérément » le tracé de 680 m. Et il semblerait que ce tracé serait le moins cher !

Je suis très étonné qu'une troisième option de contournement n'ai pas été étudié (cf plan en annexe).

-La longueur totale des déviations prévues par GRT s'élève à 7 340 m. Leur coût global estimé par GRTgaz à 30 millions d'euros.

Par conséquent, si je m'en tiens à un rapide calcul le coût du mètre linéaire serait de 4 082 € (30 000 000 €/7340).

Ce qui revient à dire que le tracé retenu pour contourner la plateforme Noriap occasionnera une dépense publique supplémentaire de 2 800 000 € (680 m x 4 082 €). Si le calcul est simpliste, il permet au moins d'avoir un ordre de grandeur.

Il m'apparaît qu'il s'agit là d'un très beau cadeau d'argent public qui devrait servir à financer un projet privé ! Ce qui me semble inapproprié lorsque, à l'heure actuelle, il est demandé aux français de payer une facture de gaz en hausse constante (+ 6%).

Ne serait-il pas judicieux de faire chiffrer par GRTgaz le coût RÉEL du contournement de la plateforme, sans oublier d'y intégrer l'enlèvement de la conduite actuelle. Conduite qui continuerait à être exploitée dans le tracé court.

Pourquoi, puisqu'il s'agit d'un projet privé, l'entreprise NORIAP ne serait-elle pas mise à contribution pour financer ces 680 m supplémentaires de canalisations de gaz induits par le tracé long retenu ? A quel titre est justifiée la dépense publique lorsque son but est de financer des déviations de leurs infrastructures afin de rendre possible un projet privé. Il serait bon d'informer la Chambre de Commerce et d'Industrie de cette opportunité afin qu'elle communique auprès d'entreprises privées. Certaines pourraient être intéressées de savoir que GRTgaz ou VNF se proposent de financer une partie des aménagements...

Mais, cela ne s'arrête pas aux canalisations de gaz, une ligne de chemin de fers doit également être déviée pour les silos du futur projet Noriap. Qui financera cette opération et pour quel montant ?

Quitte à ce qu'autant d'argent public soit investi sur un projet d'utilité dite PUBLIQUE, il est anormal que seul Noriap soit seul décisionnaire de qui utilisera ou non la plateforme. Noriap, d'ailleurs, seul bénéficiaire de la location facturée aux entreprises qui utiliseront la plateforme !

Je souligne que d'autres coopératives (Sana Terra à 4Km de Languevoisin par exemple) ou négociants agricoles (Ternovéo à 6Km de Languevoisin) pourraient, eux aussi, être intéressés par l'exploitation d'une partie de cette plateforme. Mais bien entendu, s'agissant de concurrents directs de Noriap, ils ont a priori peu de chance d'en profiter... Utilité publique disions-nous ?

J'estime qu'avant d'investir autant d'argent, il faudrait s'assurer que le projet Noriap est abouti et assuré d'être réalisé. En l'état, aucune garantie n'est fournie. Aujourd'hui, Noriap ne dispose que d'une vingtaine d'hectares dans la zone concernée. L'entreprise espère bénéficier d'un remembrement à son avantage pour ramener ses terres situées hors zone sur cette partie. Ce qui me semble évidemment très utopique si on considère que peu d'agriculteurs seront prêts à échanger 1 hectare de terre industrielle contre 1 de terre agricole (le ratio en valeur étant de 1 Ha industriel pour 6 Ha agricoles).

Pour information, étant moi-même exploitant dans cette zone, je n'ai à ce jour eu aucun contact avec l'entreprise Noriap.

Je rappelle que le projet Noriap est un projet privé et ne revêt aucune utilité publique PRIORITAIRE.

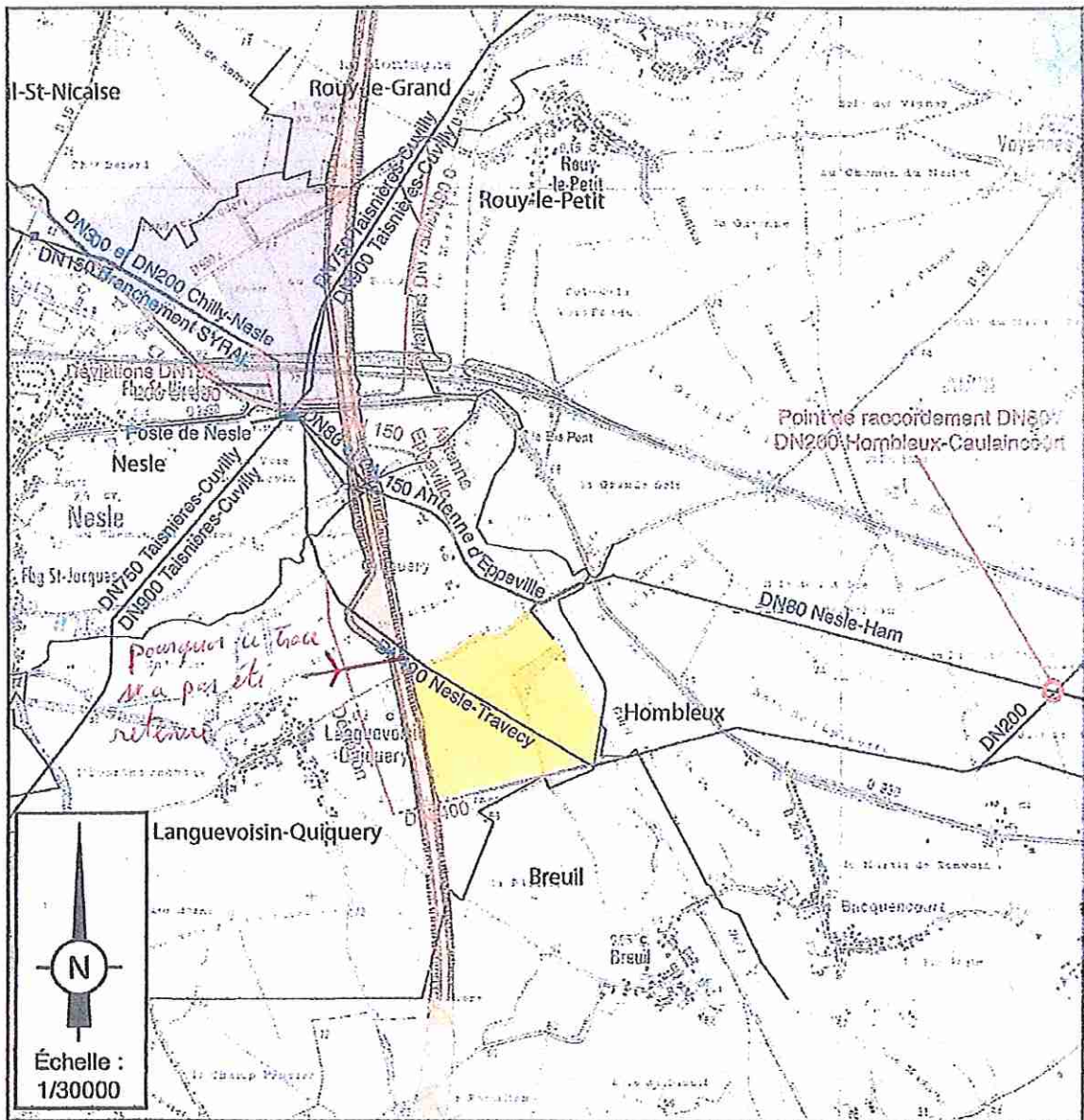
On peut procéder autrement :

- Noriap pourrait créer un partenariat avec d'autres entreprises ou coopératives (Sana Terra, Ternoveo, Saint Louis Sucre...) afin d'obtenir les fonds nécessaires au contournement de la plateforme par les conduites de gaz. Ce, dans un souci de crédibiliser le projet et d'optimiser l'exploitation de la plateforme.

- On peut également imaginer un partenariat privé/public (Communauté de Commune, département ou région) dans le but de conserver une zone de plateforme qui pourrait être louée ponctuellement à des entreprises, à toutes entreprises même opérant sur un secteur identique de Noriap ! Une côte part de ces locations reviendrait aux instances publiques. Ce qui permettrait un retour de l'argent public engagé pour ce projet.

Bien cordialement.

FIGURE 4 : DÉVOIEMENTS PROJÉTÉS



Note : Les tracés des réseaux GRTgaz et des autres concessionnaires sont donnés à titre indicatif et n'exemptent en aucune manière de faire des DT/DICT en cas de travaux à proximité des ouvrages.

LÉGENDE			
	Emprise CSNE		Limite communale
	Canalisation de transport de gaz existante		Plateforme de Nesle et plateforme NORIAP
	Dévoitement projeté		Point de raccordement DN80/DN200

